

Alors que la Seillette étouffe, des travaux vont-ils être entrepris ?

Afin d'échanger sur l'état préoccupant du cours d'eau, une réunion publique s'est tenue le lundi 20 novembre entre les Vieuxvillois, le maire, Pascal Bouvier, et l'Établissement public d'aménagement et gestion de l'eau (Epage). Des travaux sur la Seillette ont été annoncés, sous réserve de l'accord des riverains.

Avec la mise en place de la compétence Gemapii (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), il aura fallu deux années pour qu'une réunion, attendue et espérée par les habitants de la commune, soit enfin programmée, le lundi 20 novembre.

Stéphane Lamberger et Sixtine Paris, respectivement président et directrice de l'Établissement public d'aménagement et gestion de l'eau (Epage), sont venus présenter l'étude portant sur la Seillette, qui, pour l'occasion, avait repris son nom d'antan : la Molette.

Une pétition transmise au préfet en décembre 2021

Pascal Bouvier, le maire, a fait part de sa surprise en voyant le nombre considérable de participants à cette rencontre. En effet, c'est une centaine de personnes qui voulaient savoir pourquoi l'état de la Seillette, qui traverse la commune de Villevieux, s'est autant dégradé depuis au moins cinq ans.

Pour rappel, en décembre 2021, une pétition avait été



En mai dernier, des habitants avaient sorti de la Seillette le bois mort qui perturbait le débit du cours d'eau. Photo archives DR

signée par une grande partie de la population. Transmise au préfet du Jura, Serge Castel, ce dernier avait invité la commune à réunir les propriétaires riverains, et à entretenir le canal, afin de garantir un écoulement des eaux.

Les Vieuxvillois attendaient des informations complémentaires. L'opportunité s'est alors présentée quand a été créé, en 2022, l'Epage Seille et affluents.

Un canal encombré par les sédiments

Après avoir établi un état des lieux et un diagnostic du canal de la Molette en 2017, en prenant en compte les mesures de débits, des mesures thermiques, l'état des frayères et son évolution écologique, des travaux ont été entrepris en 2018 et

en 2019. La répartition des débits, au barrage de la Planche de Juhans, a été mise en conformité, afin de maintenir un débit minimum biologique dans la Seille.

Par contre, depuis ces travaux, les riverains ont constaté un débit moins important dans le canal. Après étude et constatations sur le terrain, il s'avère que le canal est fortement encombré par des sédiments de part et d'autre du pont de la rue nationale (route de Lons), associé à un recul des berges créant une surlargeur qui amplifie les dépôts de sédiments.

Des travaux en perspective

Afin de remédier à cet état de fait, le curage global du canal (7 000 m) n'étant pas envisagé

en raison des coûts trop importants, l'Epage propose des travaux au niveau des tronçons les plus pertinents. Il s'agit dans un premier temps de mettre en assec partiel le canal avec maintien d'un écoulement pour pouvoir intervenir.

Les travaux consisteront en une partie curative, avec un curage et l'installation d'un piège à sédiments, et une partie préventive, modifiant la morphologie du canal, pour limiter la formation de nouveaux dépôts. Ces travaux ne pourront être réalisés qu'avec l'accord des propriétaires riverains.

Suite à cette présentation, les riverains ont exposé les conséquences du manque d'eau sur leur environnement (chute des arbres dont les racines sont à l'air libre, dégâts sur les bâti-

Repères ► L'histoire du canal

Il faut remonter au 27 juin 1827 pour découvrir l'ouvrage de dérivation de la Seille, à Juhans.

Il sera réglementé par un arrêté royal puis, le 25 juin 1858, avec un arrêté modificatif qui détermine la répartition des eaux entre la Seille et le canal de la Molette, avec un dimensionnement des ouvrages afin de définir les débits entrant dans le canal (loi hydraulique).

En 2006, une loi impose le maintien d'un débit minimum dit « réservé » dans la Seille, puis reconnaît une situation de déséquilibre quantitatif partiel du cours d'eau dans la plaine de Bletterans (causé par de multiples dérivations de la rivière, des altérations morphologiques et un tronçon de cours d'eau perdant). En 2018, le caractère atypique du canal est reconnu.

ments, etc.), et ont fait entendre leurs revendications, avec plus ou moins de véhémence.

Nul doute que ces problèmes et surtout les travaux seront suivis plus particulièrement par les riverains, mais également par les habitants de la commune qui s'inquiètent fortement de l'avenir de leur rivière, patrimoine communal.

● De notre correspondante
Marianne Loetz